

*Conseil général des ponts et chaussées***Décision du 12 juillet 1999
portant complément d'attributions**NOR : *EQUV9910140S*

Le vice-président du Conseil général des ponts et chaussées, chef de l'inspection générale de l'équipement et de l'environnement,

Vu le décret n° 86-1175 du 31 octobre 1986 relatif au Conseil général des ponts et chaussées et à l'inspection générale de l'équipement et de l'environnement ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 janvier 1987 relatif au fonctionnement du Conseil général des ponts et chaussées ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mai 1995 relatif aux collèges de spécialité du Conseil général des ponts et chaussées ;

Vu les décisions des 19 janvier 1996 et 21 mars 1996 relatives aux différentes attributions de M. Jean Smagghe ingénieur général des ponts et chaussées ;

Vu l'avis du président de la 4^e section du Conseil ;

Sur proposition du président de la 6^e section, Secrétaire général du Conseil,

Décide :

A compter du 8 juillet 1999, M. Jean Smagghe, ingénieur général des ponts et chaussées, est chargé, en sus de ses attributions susvisées, des fonctions de coordonnateur du collège de spécialité « maritime » auprès du président de la 4^e section (affaires économiques) du Conseil général des ponts et chaussées, en remplacement de M. Alain Gauthier, appelé à d'autres fonctions.

Pour le ministre et par délégation :

Le vice-président du Conseil

général

des ponts et chaussées,

P. Mayet